

# DOSSIER D'INSCRIPTION AU CAP JEUNESSE

Dans ce dossier, vous retrouverez le formulaire d'inscription et le règlement intérieur du Cap Jeunesse.

## JEUNE

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

## INSCRIPTIONS

Voici l'ensemble des documents à compléter et à fournir pour les inscriptions :

- Compléter la fiche générale de renseignements.
- Fournir une photocopie des pages du carnet de santé (ou équivalent) comportant l'ensemble des vaccins obligatoires pour le jeune (cf. Fiche générale de renseignements) ou un certificat médical de contre-indication le cas échéant.
- Fournir l'attestation d'assurance scolaire et extrascolaire.
- Fournir le PAI, le protocole médical d'administration et une autorisation écrite des parents en cas d'allergie ou d'asthme.
  
- Compléter la fiche d'inscription du Cap Jeunesse.
- Prendre connaissance du règlement intérieur du Cap Jeunesse.



## HORAIRES D'OUVERTURE ET CONTACT

### MAIRIE :

Lundi : 13h30 – 18h  
Mardi, vendredi : 8h30 – 12h / 13h30 – 17h30  
Mercredi : 8h30 – 12h30 / 13h30 – 17h30  
Jeudi : fermée au public  
Samedi : 10h – 12h

Tél : 02 54 03 49 00  
Mail : [mairie@reuilly.fr](mailto:mairie@reuilly.fr)  
Site : <https://www.reuilly.fr>

### MEDIATHEQUE :

Du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin :  
Mardi et vendredi : 10h – 12h / 15h30 – 18h  
Mercredi : 14h30 – 18h  
Jeudi et samedi : 10h – 12h  
Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août :  
Mardi, jeudi et vendredi : 10h – 12h / 15h – 18h

Tél : 02 54 21 79 67  
Mail : [mediatheque@reuilly.fr](mailto:mediatheque@reuilly.fr)

---

### CENTRE DE LOISIRS :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi en période de vacances scolaires : 7h15 – 18h15  
Accueil de 7h15 à 9h30 le matin et de 13h30 à 14h l'après-midi  
Départ à 12h le matin et entre 16h et 18h15 l'après-midi

Tél : 02 54 49 28 61  
Mail : [clsh@reuilly.fr](mailto:clsh@reuilly.fr)

---

## MENTIONS RELATIVES A LA PROTECTION DE DONNEES PERSONNELLES

### LES SERVICES DE LA MAIRIE

La mairie de Reuilly est destinataire de ces données dans le cadre de ses compétences légales en matière d'inscription périscolaire et seront traitées dans le logiciel de gestion « Concerto » d'Arpège.

Les données sont conservées pendant 5 années à compter du début de l'année scolaire concernée par l'inscription. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à la mairie de Reuilly par mail à [mairie@reuilly.fr](mailto:mairie@reuilly.fr) ou par courrier à Mairie de Reuilly, 6, place des Écoles, 36260 Reuilly.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

## CODE DES PROFESSIONS ET DES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

Code*	Libellé
<b>AGRICULTEURS EXPLOITANTS</b>	
10	Agriculteurs exploitants
<b>ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE</b>	
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
<b>CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES</b>	
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
<b>PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES</b>	
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
<b>EMPLOYÉS</b>	
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprises
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
<b>OUVRIERS</b>	
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
<b>RETRAITÉS</b>	
71	Retraités agriculteurs exploitants
72	Retraités artisans, commerçants, chefs entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
<b>AUTRES PERSONNES SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE</b>	
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires du contingent
84	Elèves, étudiants
85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)

\* Code de la profession ou de la catégorie socio-professionnelle à reporter dans la fiche générale de renseignements.



**Y** COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS D'ISSOUDUN  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENTS DE L'INDRE ET DU CHER



# FICHE GÉNÉRALE DE RENSEIGNEMENTS

Cette fiche générale de renseignement est à l'attention de la mairie de Reuilly.

## ENFANT/JEUNE

Nom de famille : \_\_\_\_\_ Nom d'usage : \_\_\_\_\_ Sexe : F  M

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_ Lieu de naissance (ville et département) : \_\_\_\_\_

## REPRESENTANTS LEGAUX

MERE  PERE  TUTEUR

M.  Mme  Nom de famille : \_\_\_\_\_ Autorité parentale : Oui  Non

Nom d'usage : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Domicile de l'enfant/jeune : Oui  Non  Code de la catégorie socio-professionnelle (cf. p. principale du dossier) : \_\_\_\_\_

Tél. portable : \_\_\_\_\_ Tél. domicile : \_\_\_\_\_ Tél. travail : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

MERE  PERE  TUTEUR

M.  Mme  Nom de famille : \_\_\_\_\_ Autorité parentale : Oui  Non

Nom d'usage : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Domicile de l'enfant/jeune : Oui  Non  Code de la catégorie socio-professionnelle (cf. p. principale du dossier) : \_\_\_\_\_

Tél. portable : \_\_\_\_\_ Tél. domicile : \_\_\_\_\_ Tél. travail : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

TIERS DELEGATAIRE (personne physique ou morale)

LIEN AVEC L'ENFANT/JEUNE : \_\_\_\_\_

M.  Mme  Nom de famille : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Nom d'usage : \_\_\_\_\_ Organisme : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Domicile de l'enfant/jeune : Oui  Non  Code de la catégorie socio-professionnelle (cf. p. principale du dossier) : \_\_\_\_\_

Tél. portable : \_\_\_\_\_ Tél. domicile : \_\_\_\_\_ Tél. travail : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**AUTRES RESPONSABLES qui ont la charge effective de l'enfant/jeune (personne physique ou morale)**

M.  Mme  Nom de famille : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Nom d'usage : \_\_\_\_\_ Organisme : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Domicile de l'enfant/jeune : Oui  Non  Lien avec l'enfant/jeune : \_\_\_\_\_

Tél. portable : \_\_\_\_\_ Tél. domicile : \_\_\_\_\_ Tél. travail : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

M.  Mme  Nom de famille : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Nom d'usage : \_\_\_\_\_ Organisme : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Domicile de l'enfant/jeune : Oui  Non  Lien avec l'enfant/jeune : \_\_\_\_\_

Tél. portable : \_\_\_\_\_ Tél. domicile : \_\_\_\_\_ Tél. travail : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**PERSONNES MAJEURES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE (et autorisées à venir chercher l'enfant à la fin d'une activité)**

Cocher les cases selon si la personne est à contacter en cas d'urgence et/ou autorisée à venir chercher l'enfant à la fin d'une activité.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Lien avec l'enfant : \_\_\_\_\_

Tél. portable : \_\_\_\_\_ Tél. domicile : \_\_\_\_\_ Tél. travail : \_\_\_\_\_

À contacter en cas d'urgence  Autorisé à venir chercher l'enfant à la fin d'une activité

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Lien avec l'enfant : \_\_\_\_\_

Tél. portable : \_\_\_\_\_ Tél. domicile : \_\_\_\_\_ Tél. travail : \_\_\_\_\_

À contacter en cas d'urgence  Autorisé à venir chercher l'enfant à la fin d'une activité

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Lien avec l'enfant : \_\_\_\_\_

Tél. portable : \_\_\_\_\_ Tél. domicile : \_\_\_\_\_ Tél. travail : \_\_\_\_\_

À contacter en cas d'urgence  Autorisé à venir chercher l'enfant à la fin d'une activité

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Lien avec l'enfant : \_\_\_\_\_

Tél. portable : \_\_\_\_\_ Tél. domicile : \_\_\_\_\_ Tél. travail : \_\_\_\_\_

À contacter en cas d'urgence  Autorisé à venir chercher l'enfant à la fin d'une activité

**RENSEIGNEMENTS MEDICAUX**

**VACCINATION** (se référer au carnet de santé ou au certificat de vaccinations de l'enfant/jeune)

	VACCIN	DATE DU DERNIER RAPPEL
<b>Vaccins obligatoires</b>	Diptérie	
	Tétanos	
	Poliomyélite	
<b>Vaccins obligatoires pour les enfants nés à partir de 2018</b>	Hépatite B	
	Rubéole-Oreillons-Rougeole	
	Coqueluche	
	Haemophilus Influenzae	
	Pneumocoque	
	Méningocoque C	

*Si l'enfant/jeune n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication.*

**ALLERGIES**

Asthme : Oui  Non

Médicamenteuse : Oui  Non  *Si oui, préciser :* \_\_\_\_\_

Alimentaire : Oui  Non  *Si oui, préciser :* \_\_\_\_\_

Autre allergie : \_\_\_\_\_

*Préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir :* \_\_\_\_\_

**Si l'enfant/jeune souffre d'une allergie, joindre le PAI, le protocole d'administration et l'autorisation écrite des parents.**

**MALADIES ET TRAITEMENTS**

L'enfant/jeune suit-il un traitement à ce jour ? Oui  Non

*Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant). Aucun traitement ne pourra être donné sans ordonnance.*

L'enfant/jeune a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

- |                             |   |            |   |            |   |
|-----------------------------|---|------------|---|------------|---|
| Rubéole                     | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> | Varicelle  | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> | Angine     | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| Rhumatisme articulaire aigu | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> | Scarlatine | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> | Coqueluche | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |
| Otite                       | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> | Rougeole   | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> | Oreillons  | Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> |

L'enfant/jeune présente-t-il des difficultés de santé particulières (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation, ...) ? Oui  Non

*Si oui, préciser les dates et les précautions à prendre :* \_\_\_\_\_

### RECOMMANDATIONS UTILES

Indiquer ici toutes les recommandations que vous jugerez importantes concernant l'enfant/jeune (porte-t-il des lunettes, des prothèses dentaires ou auditives, mouille-t-il son lit ? ...)

---

---

---

### MEDECIN TRAITANT

Nom du médecin traitant : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

### ASSURANCE SCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

Nom de l'assurance : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_

### AUTORISATIONS

J'autorise que mon enfant soit filmé, enregistré ou photographié en vue d'une diffusion sur un support de la commune de Reuilly (bulletin, Intramuros, site internet de la commune, etc...) : Oui  Non

J'accepte que mon adresse (postale et mail) soit utilisée par la mairie de Reuilly et ses services, dans le cadre des activités périscolaires (informations liées aux inscriptions pour les vacances au centre de loisirs, à la cantine scolaire et à l'accueil avant et après la classe, etc ...) ou lors d'événements ponctuels organisés pour les enfants par la mairie ou une association de Reuilly : Oui  Non

J'autorise le responsable de la cantine scolaire ou du centre de loisirs à administrer un traitement médical (uniquement dans le cadre d'un PAI ou d'une maladie ponctuelle et avec une autorisation signée des parents) et à prendre, le cas échéant, toutes dispositions d'urgences (appel des services d'urgence pour hospitalisation, interventions chirurgicales, ...) rendue nécessaire par l'état de l'enfant/jeune.

J'autorise que mon enfant soit transporté dans le cadre de sorties.

J'autorise que mon enfant pratique des activités physiques et sportives (y compris des activités de baignade).

Je m'engage à informer la mairie de Reuilly de tout changement qui surviendrait en cours d'année.

J'atteste, sur l'honneur, l'exactitude des informations renseignées sur cette fiche générale de renseignements.

Date : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signatures des représentants légaux :

# INSCRIPTION AU CAP JEUNESSE (ACTIVITÉS POUR LES COLLEGIENS)

Cette fiche de renseignements est à l'attention de la mairie de Reully.

## JEUNE

### RAPPEL DE L'IDENTITE

Nom de famille : \_\_\_\_\_ Nom d'usage : \_\_\_\_\_ Sexe : F  M

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

## REPRESENTANT LEGAL

### RAPPEL DE L'IDENTITE

M.  Mme  Nom d'usage : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

### AUTORISATION PARENTALE POUR LES PLUS DE 12 ANS

Les jeunes ont la possibilité de partir par leurs propres moyens après les activités. En cochant la case ci-dessous, vous déchargez l'équipe des animateurs de toutes responsabilités après le départ du jeune.

J'autorise mon enfant à partir par ses propres moyens après les activités du Cap Jeunesse et décharge l'équipe d'animation.

### REGIME SOCIAL

Régime social : Caisse d'allocations familiales  MSA  Numéro allocataire : \_\_\_\_\_ Quotient Familial : \_\_\_\_\_ €

Je m'engage à informer la mairie de Reully de tout changement qui surviendrait en cours d'année.

J'atteste, sur l'honneur, l'exactitude des informations renseignées sur cette fiche générale de renseignements.

J'ai lu et j'accepte le règlement intérieur du Cap Jeunesse.

Date : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signatures des représentants légaux :

Signature du jeune :

# RÈGLEMENT INTERIEUR DU CAP JEUNESSE (ACTIVITÉS POUR COLLEGIENS)

---

Ce règlement est à l'attention des parents et des jeunes.

## PREAMBULE

Le présent règlement intérieur concerne le fonctionnement du Cap Jeunesse, activités à destination des collégiens (11-14 ans). C'est un service municipal proposé aux familles pour les vacances scolaires. Nos actions auprès des jeunes sont inscrites dans un projet pédagogique validé par la mairie et par la direction départementale de la jeunesse et des sports. La responsable du Cap Jeunesse est Mme MALOT Florence dans sa qualité de responsable de pôle Enfance et Jeunesse.

## ARTICLE 1 : FONCTIONNEMENT

Les activités s'adressent aux jeunes de 11 à 14 ans des collèges et lycées. Sont prioritaires les jeunes résidant sur la commune. Elles se déroulent pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps, du mois de juillet et d'automne.

### ACTIVITÉS :

Les activités proposées participent à plusieurs objectifs :

- Animer et territorialiser un projet à destination des jeunes.
- Valoriser et favoriser la participation des jeunes.
- Encourager la prise de responsabilités des jeunes.

### ENCADREMENT :

Le taux d'encadrement de l'activité proposée est régi par la réglementation de la Jeunesse et des Sports des accueils collectifs de mineurs. Soit 1 animateur pour 12 jeunes.

Lors des activités extérieures, la municipalité s'assurera au préalable de la qualification de l'intervenant.

L'intervenant est responsable des jeunes mineurs dès leur arrivée sur le lieu de rendez-vous, à l'heure prévue et jusqu'au moment où ils quittent l'activité. Pour toute action mise en place, les jeunes mineurs peuvent venir et repartir par leurs propres moyens, sans surveillance, ni accompagnateur. Pour cela, une autorisation parentale est à compléter via la fiche d'inscription. Les jeunes qui n'ont pas 12 ans ne peuvent pas repartir seuls. Ils doivent être récupérés par l'autorité parentale ou une autre personne majeure identifiée sur la fiche générale de renseignements.

### HORAIRES :

L'accueil des jeunes au Cap Jeunesse peut se faire :

- à la journée de 8h à 17h30. Les jeunes peuvent arriver de 8h à 9h30 et partir après 16h.
- à la demi-journée de 13h30 à 17h30. Les jeunes peuvent arriver de 13h30 à 14h et partir après 16h.

Selon les besoins des activités proposées, des horaires différents d'arrivée et de retour peuvent être communiqués.

A son arrivée le jeune doit s'inscrire sur une fiche de présence. Celle-ci permet à l'intervenant de s'assurer des effectifs et des allers-retours des jeunes. Chaque jeune doit notifier son départ à l'équipe et noter l'heure sur la fiche de présence.

Pour l'accueil des jeunes sur la journée, un panier-repas fourni par les familles est demandé.

### LIEU :

Le point de rassemblement sera communiqué selon le calendrier des activités. Le groupe pourra ensuite se déplacer pour faire les activités sur différents sites : la Plaine de jeux du Cluzeau, la Halle des sports Jean-Pierre BERLOT, la salle des fêtes, la médiathèque, la Maison de Reuilly, les squares Paul Surtel et des Tournelles, le théâtre des vignes, l'Espace Naturel Sensible des Prairies de l'Arnon, etc... Le groupe peut également se déplacer à l'extérieur de Reuilly avec un déplacement en mini-bus.

## ARTICLE 2 : MODALITÉ D'INSCRIPTION

Le fiche d'inscription au Cap Jeunesse peut être retirée au centre de loisirs ou en ligne sur notre site internet <https://www.reuilly.fr> rubrique : Cap Jeunesse. Les jeunes, dont cette fiche ainsi que la fiche générale de renseignements n'auraient pas été remplies, ne pourront être admis.

## ARTICLE 3 : PAIEMENT

Le règlement des activités du Cap Jeunesse se fera par alimentation d'un compte-famille. Il peut être alimenté en mairie aux heures d'ouverture auprès de l'accueil ou sur l'espace personnel du portail « famille » de la Communauté de Communes (accessible depuis <https://www.reuilly.fr>, rubrique : « En 1 clic » - Cantine scolaire).

Veillez noter que le compte-famille doit obligatoirement présenter un solde positif pour pouvoir effectuer une réservation. Si le compte-famille devient débiteur, les parents concernés recevront un message ou une lettre de rappel. Toutefois, en cas de difficultés financières, nous vous invitons à prendre contact avec la mairie dans les plus brefs délais pour trouver une solution d'accompagnement adaptée.

Le règlement du Cap Jeunesse pour les vacances scolaires se fait lors de l'inscription. Les désistements ne donneront pas lieu à un remboursement, sauf sur présentation d'un certificat médical.

## ARTICLE 4 : HYGIENE ET SÉCURITE

Le Cap Jeunesse ne peut pas accueillir les jeunes malades, atteints d'une maladie contagieuse. Pour les autres problèmes de santé : les traitements en cours pourront être donnés par un animateur avec la présence de l'ordonnance du médecin et une autorisation écrite des parents. Un PAI devra être fourni en cas d'allergie ou d'asthme. Le Cap Jeunesse est pourvu d'un poste de soins et d'une trousse de soins lors des déplacements. Les soins donnés aux jeunes sont inscrits sur un registre.

Il est interdit :

- d'introduire pendant les activités tout objet dangereux (cutter, couteau, aiguille, briquet, pétard, etc ...),
- de fumer à l'intérieur des espaces publics ou de consommer des produits illicites ou de l'alcool pendant les activités,
- toute forme de violence verbale et physique entre les jeunes et entre les jeunes et l'adulte référent,
- d'introduire des chiens, même tenus en laisse, dans les locaux.

Il est demandé :

- le respect mutuel des différences de chacun : entre les jeunes et avec l'adulte référent.
- le respect du matériel mis à disposition

Ces règles de vie sont établies avec les jeunes. Elles sont mises en place pour la sécurité et le bien-être de tous et concernent la participation et la discipline des jeunes. Les jeunes et les adultes doivent les respecter. Une mise au point avec le jeune, ses parents et la municipalité sera fait en cas de manquement. Une participation sera demandée en cas de dégradation volontaire du matériel et des locaux. Le jeune, responsable de ses actes, peut également intervenir personnellement dans la réparation des dégâts occasionnés.

## ARTICLE 5 : REGLEMENT INTERIEUR

Toute inscription au Cap Jeunesse implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Fait à Reuilly, le mardi 5 mai 2026

**Marine COUSSET**

Maire de Reuilly

Vice-Présidente de la communauté de communes du Pays  
d'Issoudun

# TARIFS DE L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS PERISCOLAIRES DE REUILLY

Ces tarifs sont à l'attention des familles. Ils sont issus de la Décision de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun et sont entré en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Le tarif appliqué dépend du Quotient Familial et de la commune de domicile.

COMMUNE	QUOTIENT FAMILIAL	AU PASSAGE
MEMBRE DE LA CCPI	Moins de 766 €	0,95 €
	De 766 € à 965 €	1,29 €
	Plus de 965 €	1,69 €
HORS CCPI	-	1,93 €

## CENTRE DE LOISIRS

Le tarif appliqué dépend du Quotient Familial et de la commune de domicile.

COMMUNE	QUOTIENT FAMILIAL	½ JOURNÉE	JOURNÉE
MEMBRE DE LA CCPI	Moins de 566 €	1,70 €	3,36 €
	De 566 € à 765 €	2,18 €	4,58 €
	De 766 € à 965 €	2,94 €	6,22 €
	Plus de 965 €	3,96 €	7,38 €
HORS CCPI	-	4,41 €	8,82 €

## CANTINE SCOLAIRE

Le tarif appliqué dépend si l'enfant est en maternelle ou en primaire.

CYCLE	REPAS
MATERNELLE	3,20 €
ÉLÉMENTAIRE	3,30 €
SERVICE (DANS LE CADRE D'UN PAI)	1,20 €

## CAP JEUNESSE (ACTIVITÉS POUR LES 12-17 ANS)

Le tarif appliqué dépend du Quotient Familial et de la commune de domicile.

COMMUNE	QUOTIENT FAMILIAL	½ JOURNÉE	JOURNÉE
MEMBRE DE LA CCPI	Moins de 566 €	1,70 €	3,36 €
	De 566 € à 765 €	2,18 €	4,58 €
	De 766 € à 965 €	2,94 €	6,22 €
	Plus de 965 €	3,96 €	7,38 €
HORS CCPI	-	4,41 €	8,82 €

Fait à Reuilly, le mardi 5 mai 2026

**Marine COUSSET**

Maire de Reuilly

Vice-Présidente de la communauté de communes du Pays  
d'Issoudun